

Ils ont testé... ils témoignent

CHRISTELLE, JEUNE MÉDECIN DU VAR, EN PROJET D'INSTALLATION

"Pourquoi le Périgord ? Parce que je recherchais une zone rurale où m'installer et que je suis tombée amoureuse de la Dordogne, de son paysage, architecture, habitants et surtout de sa sérénité... Ce que les relations privilégiées que vous offrez aux professionnels de santé m'ont apporté ? Tout ! Votre département est le seul qui m'ait écoutée et apporté conseils et soutien dans ma démarche et mes recherches. Sans ce service, même moi, j'aurais baissé les bras ! Car malgré toute la bonne volonté du monde, s'installer en zone rurale sans aide des "autorités administratives en place" c'est purement et simplement illusoire..."

THIERRY, DENTISTE DU PAS DE CALAIS INSTALLÉ EN DORDOGNE EN 2008

"Je suis très satisfait du suivi de la CPAM pour mon installation et à la fois dans le suivi des dossiers patients. Pour l'instant il n'y a aucun regret tant au niveau professionnel qu'au niveau personnel. Le Périgord Noir est un pays extraordinaire. Je souhaite à quiconque désirant s'installer de s'adresser directement à vous. Encore merci de m'avoir épaulé."

ROGER, MÉDECIN GÉNÉRALISTE ORIGINAIRE DU NORD INSTALLÉ EN 2009

"Ma décision de venir ici après 25 ans d'installation à Lille s'est faite après avoir connu la région par le biais d'amis. Les principaux critères de choix : tout d'abord le côté très agréable de la région ; la proximité de la famille (à Bordeaux et dans les deux Sèvres). La Dordogne est une région accueillante : un accueil très sympathique des professionnels de la santé ; une aide précieuse du service d'accompagnement de la CPAM et enfin une aide importante de la Mairie."

FRANÇOISE, NANTAISE, SPÉCIALISTE INSTALLÉE EN 2008

"Fruit d'un partenariat avec la CPAM de Périgueux dont le service dédié a su organiser les rencontres indispensables pour mener le projet à bien, cet enfant -mon installation- bénéficie des vœux de multiples bonnes fées métamorphosant l'ophtalmologiste des villes en ophtalmologiste des champs. Au bout de neuf mois d'exercice en Dordogne, je peux dire que "l'enfant est magnifique" et ne puis qu'encourager les spécialistes et les généralistes à venir s'installer dans nos "déserts médicaux", à se relancer dans l'aventure médicale si merveilleuse de mettre son savoir, son expérience, son savoir-faire au service de nos contemporains victimes de la démedicalisation."

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
50 rue Claude Bernard - 24910 PERIGUEUX Cedex 9
Accueil de 8 H 30 à 17 H 15
Contact :
nelly.perraud-dausse@cpam-perigueux.cnamts.fr
Tél. 05 53 35 61 72



Professionnels de santé libéraux



Bienvenue !

Réussissez votre installation en Dordogne



Vous êtes médecin, dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute... et souhaitez créer ou reprendre un cabinet en Dordogne ?

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie met à votre disposition un guichet départemental d'accueil et d'accompagnement qui vous permet de mieux préparer et réussir votre installation en Périgord.



Un accueil et une aide personnalisée en amont de votre projet par :

- une ***étude complète de la zone d'impact du lieu d'implantation*** permettant de mieux comprendre la nature des besoins de votre future clientèle, la structure de l'offre de soins et du territoire concerné
- une ***information sur les aides à l'installation et les exonérations fiscales possibles*** en fonction des zones
- une ***mise en relation avec les contacts locaux***, organismes ou services facilitant la création de votre cabinet
- des ***renseignements pratiques*** sur le territoire où vous souhaitez installer votre famille

Contact :
Nelly PERRAUD-DAUSSE
05 53 35 61 72

nelly.perraud-dausse@cpam-perigueux.cnamts.fr

Un accompagnement de votre installation :

- grâce à notre ***Centre de Services aux Professionnels de Santé*** (CSPS) chargé notamment des formalités de votre inscription au Fichier National
- une ***aide technique*** à l'installation du ***système de traitement électronique des remboursements de vos actes***

CSPS

0 811 709 024

Un suivi de votre vie professionnelle :

- par la ***proposition d'ateliers thématiques*** qui vous permettront de faire valoir vos attentes
- par les ***visites de nos délégués d'Assurance Maladie*** chargés de vous accompagner dans la mise en œuvre de la politique de régulation et de vous informer des évolutions réglementaires et conventionnelles
- par l'assistance téléphonique ou sur site de notre ***délégué-conseil Sesam Vitale***
- par les ***téléservices*** et ***l'infos-lettre***



Un site à votre disposition :

<http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante.php>